



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 octobre 2019

Délibération
n° CA 2019 - 92

relative à l'attribution de bourses pour des étudiants de Masters
de l'Ecole d'économie de Toulouse

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le montant total de 24 000 € sera attribué dans le cadre de bourses pour des étudiants de Master de l'Ecole d'économie de Toulouse figurant dans la liste annexée à la présente délibération.

Article 2

Ce montant sera imputé sur le Service Opérationnel 912 001 (Ecole d'économie de Toulouse).

La Présidente de l'université,



Corinne MASCALA